

## GRILLE DE RÉMUNÉRATION

### FO A FAIT LE CHOIX DE PRÉSERVER LES DROITS DES SALARIÉS

Le projet d'accord de la grille de rémunération est réputé non écrit à la suite du droit d'opposition exercé par FO et la CGT.

Certains indiquent que l'exercice de ce droit d'opposition prive les salariés de certaines avancées...

**Ils omettent d'indiquer à combien d'agents ces mesures bénéficient...**

**Et surtout, quels impacts cette réforme de la grille de rémunération aurait eus pour les décennies à venir pour plus de 141 000 salariés des IEG!**

#### CE QU'EST UNE GRILLE DE RÉMUNÉRATION

- ✓ Des garanties collectives
- ✓ Une progression de carrière
- ✓ Une reconnaissance de l'expérience
- ✓ Une égalité de traitement
- ✓ Une transparence des rémunérations

Une augmentation améliore une fiche de paie. **Une grille construit toute une carrière.**

**Les mesures de l'accord ne concernaient qu'une minorité de salariés :**

#### HAUSSES DES PLAFONDS DE NR

SEULEMENT

**660**

SALARIÉS CONCERNÉS

**MOINS DE 0,5 % DES SALARIÉS**

#### ÉCHELONS

SEULEMENT

**1528**

Agents ouvrent droit à l'échelon  
à 37 ans d'ancienneté

**547**

Agents ouvrent droit à l'échelon  
à 40 ans d'ancienneté

#### ASTREINTE

Environ

**33 000**

SALARIÉS CONCERNÉS

FO était favorable à sa revalorisation,  
mais refusait qu'elle serve de contre-  
partie à une réforme de la grille.

#### POURQUOI FO A DIT NON ?

- ✗ Baisse de la valeur des augmentations individuelles de 2,3 % à 2 %.
- ✗ Individualisation accrue des augmentations
- ✗ Fin progressive de la logique actuelle des NR
- ✗ Une grille plus complexe et moins lisible
- ✗ Des garanties collectives affaiblies

#### CE QUE FO DEMANDAIT

- ✓ Une véritable négociation
- ✓ Une progression garantie
- ✓ Une grille plus protectrice
- ✓ Une meilleure reconnaissance de l'expérience
- ✓ Un SNB qui continue réellement à protéger le pouvoir d'achat
- ✓ Une réforme profitable au plus grand nombre

Le seuil d'opposition légalement requis ayant été atteint, l'accord est désormais réputé non écrit et ne peut donc plus s'appliquer.

Conformément au Code du travail, cette majorité a exercé son droit d'opposition pour empêcher l'entrée en vigueur d'un accord que nous estimions défavorable.

**Un droit démocratique, pas un blocage!**



**FO REVENDIQUE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS !**



Notre objectif n'est pas de bloquer. Notre objectif est de construire une réforme qui améliore réellement **le pouvoir d'achat des 141 000 salariés** tout en préservant les garanties collectives.

**Agir, ne pas subir!**